

Tribune de Samuel Tual, président du groupe Actual

**La nécessaire évolution du code du travail,  
pour libérer le nouvel élan créateur des Jeunes.**

Quel salarié aujourd'hui peut lire le code du travail ? Quel jeune arrivant sur le marché de l'emploi peut digérer les 8 000 articles des 3 400 pages ? Comme je l'exprime dans **Le Travail pour tous**, le code du travail devrait être connu de tous les salariés, être donné à chaque jeune à la sortie de l'école. Et pour que chacun d'entre eux puisse en prendre connaissance, il faut impérativement repenser et simplifier ce code et permettre aux entreprises, par le contrat, de l'adapter localement dans le respect des salariés.

Lors des dernières universités d'été du MEDEF, j'ai apprécié d'entendre Emmanuel Macron, notre Ministre de l'économie, remettre en cause le temps de travail car il a eu le courage de dire tout haut ce que tout le monde pensait tout bas ! En y associant, dans son discours, un allègement du code du travail, il a été **le porte-parole d'un mouvement partagé par une majorité de politiques de toutes tendances et par des économistes de toutes mouvances**, que ce soit Terra Nova, l'Institut Montaigne ou Robert Badinter. **Tout le monde s'accorde à dire que le code du travail français est obsolète, sclérosant, inadapté à l'économie du 21<sup>ème</sup> siècle : celle qui ne ressemble déjà en rien à l'économie du siècle dernier.**

**La jeune génération des étudiants et des nouveaux dirigeants a d'autres rêves de réalisation au travail, d'autres rêves d'entrepreneuriat.** Le thème de « La formidable Jeunesse » à ces universités d'été l'a fort bien démontré grâce à une kyrielle d'initiatives de jeunes mises en valeur lors de cet événement. J'ai été véritablement ému par tout un grand nombre d'initiatives qui y ont été valorisées. Cela a conforté mes convictions sur ce code du travail largement hors-jeu : il va à l'encontre d'une flexibilité du travail qui serait salvatrice pour la France – c'est le feu principal des critiques qui lui sont porté-, mais de surcroît, **il n'est absolument pas adapté à la façon d'entreprendre et à la façon de vivre le travail des plus jeunes.** Il est de notre devoir **de donner, sans tarder, de la liberté pour entreprendre durablement.**

Ces nouvelles générations fonctionnant en mode projet n'ont ni les mêmes repères, ni les mêmes attentes dans le travail. Ils ne sont pas pour autant que des « problèmes » auxquels on adjoint régulièrement l'étiquette d'un taux de chômage hors norme à 25%. Ils symbolisent surtout l'espérance. **Et leur audace créatrice met en exergue l'inadéquation totale entre leurs envies de réaliser et le fonctionnement de nos structures arrivées à bout de souffle.** Alors, au-delà de la nécessaire flexibilité à cultiver sur le marché du travail, notre motivation N°1 à tous, devrait être de **créer les bonnes conditions pour que nos jeunes puissent exprimer toute cette audace, pour que la créativité soit un réel atout dans notre économie, pour que l'esprit d'entreprendre et la constitution d'équipe-projets autour de leurs idées soient facilités.**

Après les « 30 glorieuses, » après les « 30 piteuses », donnons-nous tous les moyens d'atteindre nos ambitions et de favoriser les « 30 audacieuses » ! Cette renaissance arrive par la jeune génération qui sera notre planche de salut. Nous avons l'obligation de les libérer de carcans administratifs pour les aider à s'accomplir professionnellement. **Remplaçons les innombrables textes de loi qui s'imposent à tous par des lois cadres. Complétons au niveau local par des accords d'entreprises ou de branches, plus adaptés à la réalité de l'entreprise, dans le respect des travailleurs : ceci n'a jamais été incompatible !** Laissons une vraie place au « contrat » en entreprise et favorisons les cadres atypiques. Le dialogue social, doit être tout aussi présent dans les entreprises, mais les instances syndicales ne sont peut-être pas encore toutes mûres pour développer d'autres modèles ou approches. Dans tous les cas, leurs modèles actuels ne séduisent absolument pas les jeunes.

**Les nouveaux comportements collaboratifs, la digitalisation de l'économie ont largement changé la donne.** Le législateur se retrouve aujourd'hui plus en situation de subir que de prévoir, de vouloir préserver quelques privilèges, car à chaque nouveau modèle d'entreprise -les derniers exemples d'Uber, AirBnB, Blablacar...le prouvent-, l'audace des jeunes entrepreneurs vient toujours contourner la réglementation trop étreinte et contraignante. **Une plus grande liberté permettrait d'oxygéner plus encore les envies créatrices de nos nouveaux entrepreneurs et de les inciter à rester en France pour pouvoir se développer.** La fuite de nos jeunes vers les Etats-Unis, le Canada, la Grande-Bretagne et d'autres contrées plus lointaines encore serait sans aucun doute moins forte, car la France reste un pays où l'on peut être fier de nos idées ! Offrons donc un terreau réglementaire plus fertile, pour que les idées de nos jeunes deviennent des réalités économiques et sociétales durables. Et quand le Président de la République annonce dans sa conférence de presse du 7 septembre : « *Nous allons proposer un projet de loi qui permettra l'ouverture de négociations sur la réforme du code du travail* », je ne peux qu'applaudir mais je reste un peu dubitatif sur la réactivité de tous dans cette logique de négociation... car il faut faire vite, très vite au regard de notre situation économique au cœur de l'Europe.

**Par Samuel Tual**

Président du groupe Actual / [www.groupeactual.eu](http://www.groupeactual.eu)

Spécialisé dans la gestion de l'emploi et des compétences

Un entrepreneur humaniste et engagé / [www.samuel-tual.fr](http://www.samuel-tual.fr)

Livre, Le Travail pour tous, Editions Leduc.s, collection Alisio, mars 2015



UNEIDÉECOM  
AGENCE MICHAEL DRAÏ

CONTACT PRESSE :  
UNE IDÉE COM Agence Michaël Draï  
Tél : 01 43 29 00 48

E-mail : [info@uneidee.com](mailto:info@uneidee.com)